



NAO 2025 part IV

Sur IB, serait-ce des pressions ?

Suite au débrayage conséquent, dans un secteur d'IB, les hiérarchies ont pris l'initiative de convoquer les salariés grévistes, afin d'avoir les raisons de leur mobilisation. (Nous les invitons à lire nos tracts)

Nous précisons que la grève est un droit fondamental " **constitution du 27 octobre 1946 alinéa 7** "

La CGT rappelle qu'aucune pression, menace sur ce droit ou sur l'évolution de carrière ne doivent être tolérées. Dénoncez ces situation la CGT sera à vos côtés.

Voici donc des raisons de défendre nos intérêts lors des NAO :

Un salaire décent pour tous tout de suite.

Les salariés subissent des cures d'austérité salariales depuis plusieurs années et les rémunérations sont de plus en plus individualisées. Les inégalités perdurent entre les femmes et les hommes en matière de salaire. Les conditions de travail se détériorent et les acquis en matière de durée légale sont constamment remis en cause. Dans ce contexte, les négociations annuelles obligatoires prévues par le code du travail sont un moment fort de l'activité syndicale et revendicative.

Revenons aux fondamentaux.

Le salaire c'est le paiement de la force du travail, la reconnaissance des qualifications. Le salaire est composé de deux parties : une partie directement versée aux salariés : le salaire net, l'autre partie, c'est le salaire socialisé, pour financer « les biens publics » (santé, retraite...) ce sont les cotisations sociales. Les salariés doivent être payés pour leur travail et aujourd'hui celui-ci est sous-payé. L'augmentation des salaires est un moyen de sortir de la crise, n'en déplaise aux économistes capitalistes et au gouvernement.

Les primes ne sont pas du salaire.

Les salaires sont déstructurés par l'introduction de dispositifs tels que participation, intéressement, actionnariat salarié. C'est l'individualisation et la compétition entre les salariés qui s'opèrent à travers l'ensemble de ces dispositifs. Ces propositions inacceptables font la démonstration d'une réponse illusoire au partage des profits qui ne répond en rien aux attentes des salariés. À nous d'exiger une véritable répartition des richesses créées en exigeant que leur redistribution et leur répartition passent avant tout par un vrai salaire !

Faire vivre nos exigences dans les négociations.

Dans les négociations annuelles obligatoires, l'obligation de négocier n'est pas une obligation de conclure ! Seule la mobilisation des salariés fera la différence. Que ce soit sur les salaires, l'organisation du travail ou l'égalité femmes/hommes, les NAO doivent porter sur l'ensemble de ces enjeux. C'est une CGT offensive avec des propositions construites avec les salariés et portées par la mobilisation qui feront la différence. La seule vraie solution pour vivre dignement de notre travail réside dans l'augmentation des salaires et par une véritable dynamique de relance des négociations salariales, tant au niveau des branches que des entreprises. C'est une exigence sociale!



Malgré la période de congés, vendredi 21 février, sur le site d'Evry-Corbeil, se sont tenues différentes mobilisations en grève :

- 08h30, plus 100 salariés présents le matin, toutes classes socio-professionnelles confondues,
- 13h30, 80 salariés l'après-midi,
- 18h00, 20 salariés de nuit présents.

Ces salariés ont décidé de se mettre en grève, de se réunir, d'exprimer leur mécontentement en faisant un tour d'atelier et de partir minimum 1h en fin de poste.

Ensemble pour nos actions à venir

Vendredi 28 février 2025

Rassemblements en grève

Équipe du Matin et de la Normale à **08h30**

(Sas central)

Équipe du Soir et la Normale à **13h30**

(Sas central)

Équipe de Nuit à **18h00**

(Sas central)

Mercredi 05 mars 2025

Toutes et tous à Villaroche !!!

A l'initiative de la coordination CGT SAE

*L'appel couvre la journée complète du 05 mars
ainsi que les nuits du 04 au 05 et du 05 au 06 mars*

Inscriptions aux cars auprès des élus

Ou : sae-corbeil@cgtsafran.com

Départ Corbeil parking sud 10h00

Départ de Villaroche 15h00



Retrouvez toute l'actu
SAFRAN, SAE et les
accords en vigueur



Contactez vos représentants CGT : sae-corbeil@cgtsafran.com

Ne pas jeter sur la voie publique - IPNS le 26 février 2025